

## Désignation des membres représentant les travailleurs et travailleuses au sein du comité de francisation (article 137 de la Charte)

### Aide-mémoire

Lorsqu'il y a un ou des syndicats dans l'entreprise		
Il y a un seul syndicat et il <b>représente la majorité</b> des travailleurs et travailleuses.	Il y a plusieurs syndicats qui <b>représentent, ensemble, la majorité</b> des travailleurs.	Il y a un ou plusieurs syndicats, mais ils <b>ne représentent pas, ensemble, la majorité</b> des travailleurs.
↓	↓	↓
Le syndicat a la responsabilité de désigner les représentants ou les représentantes des travailleurs qui feront partie du comité.	Les syndicats peuvent s'entendre sur la désignation des membres qui représenteront les travailleurs dans le comité.  À défaut d'une telle entente, les membres représentant les travailleurs sont élus par l'ensemble des travailleurs de l'entreprise, selon les modalités déterminées par la direction. Il peut s'agir de travailleurs syndiqués ou non syndiqués.	Les membres représentant les travailleurs sont élus par l'ensemble des travailleurs de l'entreprise, selon les modalités déterminées par la direction. Il peut s'agir de travailleurs syndiqués ou non syndiqués.
Lorsqu'il n'y a pas de syndicat dans l'entreprise		
Les membres représentant les travailleurs et travailleuses sont élus par l'ensemble des travailleurs selon les modalités déterminées par la direction.		

#### Travailleur ou travailleuse

Personne qui travaille pour un employeur moyennant rémunération. Cette personne n'exerce aucune fonction de supervision. La notion de « travailleur » s'interprète au sens de la définition de salarié du Code du travail et exclut les cadres et les contremaîtres de l'entreprise.

#### Comité de francisation

Comité qui doit être composé d'au moins six personnes et dont la moitié des membres ou plus représentent les travailleurs et travailleuses. Le comité doit se réunir au moins une fois tous les six mois. Il peut, au besoin, créer des sous-comités pour l'assister dans ses tâches.